

Le Télégramme

Anthony Fouchard

Selon les données figurant sur le permis de construire du futur aéroport, que s'est procuré le Cédpa, la distance à parcourir jusqu'à la porte d'embarquement pourra être rallongée de quelques centaines de mètres.



Mais, jeudi soir, la préfecture de Loire-Atlantique a publié un communiqué précisant le caractère « évolutif » de l'aéroport, tout en annonçant la suspension de l'instruction du permis de construire « dans l'attente des recours environnementaux ». L'instruction reprendra ensuite « sur la base d'un dossier qui tiendra compte de l'évolution des conditions de mise en œuvre du projet ».

À première vue, AGO (Aéroport du Grand Ouest) va donc devoir revoir sa copie. Les opposants se réjouissent de la nouvelle. « C'est une bonne chose mais le communiqué est encore une fois beaucoup trop flou pour tirer des conclusions précises », modère Françoise Verchère, en soulignant, néanmoins, que ni AGO, ni la préfecture n'ont contesté les chiffres avancés par le Canard Enchaîné et le collectif d'élus.